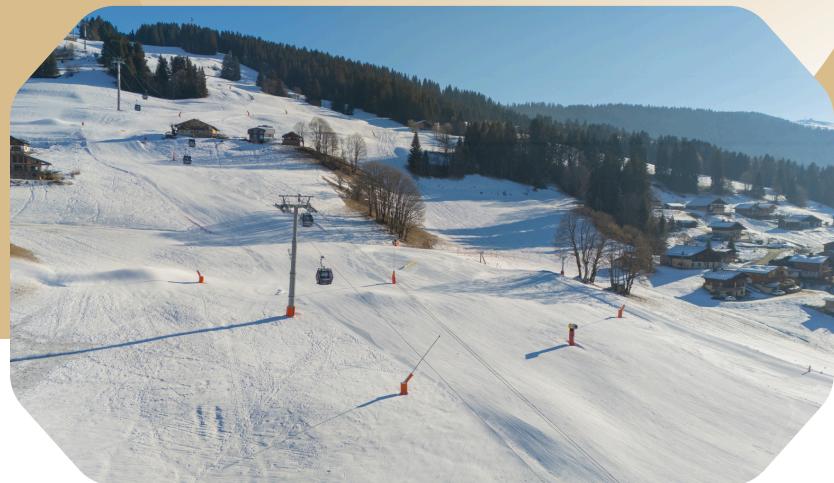


CREST VOLAND

La lettre d'information de la commune



EDITO

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle et heureuse année 2026.

L'année 2025 s'est achevée avec l'inauguration du nouveau front de neige et la mise en service de la télécabine de la Logère et du téléski des petits champions.

Je renouvelle tous mes remerciements à tous ceux qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation de ces équipements d'avenir et tout particulièrement aux agriculteurs et propriétaires fonciers, dont les accords amiables ont été particulièrement précieux.

Merci également à ceux qui n'étaient pas forcément d'accord avec les options retenues et qui ont admis la belle réussite du projet réalisé.

Le 31 janvier 2026 nous fêterons les 20 ans de l'Espace Diamant, cette lettre information est l'occasion de vous informer de certaines évolutions et en particulier de l'accord conclu et signé le 20 décembre dernier entre les SPL de Crest-Voland Cohennoz et des Saisies.

2026 sera une année électorale, puisque les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026. Il est encore temps de vous inscrire sur les listes électorales.

Enfin, je tiens à exprimer la solidarité du conseil municipal et de la commune avec la station de Crans-Montana et les familles cruellement meurtries par le drame du 1er janvier 2026.

Ce drame nous rappelle l'extrême importance des commissions de sécurité relatives aux établissements recevant du public (ERP) et le rôle fondamental du préventionniste du SDIS.

D'une façon générale, il est donc essentiel que chacun redouble de vigilance sur l'application des règles en matière de prévention des risques d'incendie.

A la demande de la Préfète de la Savoie, un rappel sera adressé à tous les établissements recevant du public.

Au programme :

ANNIVERSAIRE DE L'ESPACE DIAMANT

INFORMATION CONCERNANT LES OBLIGATIONS LIEES AUX ELECTIONS MUNICIPALES

DEMENAGEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE A LA MAIRIE

RETOUR SUR L'INAUGURATION DU TELE CABINE

NOUVELLE OFFRE COMPLEMENTAIRE SANTE HABITANTS ARLYSERE

MEILLEURS VOEUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA SPL DES SAISIES

L'ESPACE DIAMANT CÉLÈBRE 20 ANS DE COOPÉRATION ET ENGAGE UNE NOUVELLE ÉTAPE COLLECTIVE POUR PRÉPARER L'AVENIR

Il y a vingt ans, l'Espace Diamant voyait le jour à la suite d'un choix commun : relier des territoires de Savoie et de Haute-Savoie autour d'un même domaine skiable. Ce projet partagé a progressivement donné forme à une destination singulière, construite sur la collaboration entre stations. Aujourd'hui, cet anniversaire est l'occasion de réaffirmer cet engagement. Les exploitants des domaines skiables ont souhaité marquer ce temps fort en renforçant leur collaboration et en ouvrant une nouvelle étape collective. La signature de nouveaux accords stratégiques s'inscrit dans cette continuité. Elle vise à conforter durablement l'attractivité du domaine et à accompagner son évolution face aux enjeux climatiques, économiques et structurels auxquels le domaine de l'Espace Diamant relié doit désormais répondre. Explications.

Un contexte d'évolution qui appelle des ajustements assumés

La diminution de l'enneigement naturel ces dernières saisons fragilise certaines stations situées à plus basse altitude. La neige de culture, bien que mobilisée, ne permet plus de garantir à elle seule une exploitation homogène sur l'ensemble du domaine. Dans ce contexte, Les Saisies jouent un rôle central de site de repli, entraînant une fréquentation accrue et une pression importante sur les capacités d'accueil et de stationnement. Parallèlement, des déséquilibres économiques se sont installés entre exploitants. L'accord historique de répartition des recettes, longtemps stabilisateur, ne reflète plus les conditions actuelles d'exploitation et limite désormais les capacités d'investissement de deux exploitants sur trois.

Des accords structurants pour rétablir l'équilibre

Face à ces constats partagés, les partenaires de l'Espace Diamant ont fait le choix d'une évolution de leur cadre de coopération. De nouveaux accords stratégiques ont été conclus afin de **rétablir un équilibre économique** plus adapté entre exploitants, **sécuriser la continuité d'exploitation** du domaine relié et **préserver l'attractivité globale** du territoire à moyen et long terme.

Un partenariat durable entre Crest-Voland et Les Saisies

Un accord bipartite a été conclu entre la SPL Crest-Voland/Cohennoz et la SPL Domaines Skiables des Saisies, instaurant un cadre de coopération plus lisible, équilibré et opérationnel. Cette nouvelle organisation repose sur des engagements clairement définis, favorisant une gouvernance efficace et une meilleure adéquation avec les enjeux actuels. Ce partenariat s'inscrit dans une perspective de long terme, en cohérence avec la stratégie d'investissement durable portée par Crest-Voland/Cohennoz. Il accompagne la mise en œuvre de projets structurants répondant aux défis futurs du domaine, parmi lesquels :

- la création du Télécabine de la Logère inauguré le samedi 20 décembre dernier
- la sécurisation des flux de transport
- l'adaptation du produit ski sur le plateau du Lachat, en lien avec les contraintes d'altitude.

Ces aménagements permettent d'accéder à la station plus facilement, à la montée comme à la descente, y compris lorsque les conditions d'enneigement sont moins favorables. Ils assurent également une liaison fiable avec l'ensemble de l'Espace Diamant depuis Crest-Voland.

Ils facilitent par ailleurs les déplacements des piétons et accompagnent le développement des activités proposées tout au long de l'année, en hiver comme en été.

Cet accord prend la forme d'un contrat de 18 ans, offrant une visibilité et une stabilité indispensables. Il encadre la clé de répartition du domaine relié et permet de lisser les effets des saisons défavorables en matière d'enneigement et de mieux absorber les coups de boutoir économiques induits par les aléas climatiques.

Val d'Arly Labellemontagne : un cadre rénové pour sécuriser l'exploitation immédiate et accompagner la transition

Après trois exercices consécutifs déficitaires de la société Val d'Arly Labellemontagne, représentant un cumul de pertes de 3,5 M€, il est apparu indispensable de redéfinir, dès la saison 2025-2026, les conditions économiques de fonctionnement afin d'assurer la continuité d'exploitation du domaine du Val d'Arly. Les accords conclus reposent sur des modalités concertées et responsables, visant à **garantir la cohérence de l'offre de ski, assurer la continuité du service public, préserver l'équilibre global** du produit Espace Diamant. Ils traduisent une démarche collective et pragmatique, inscrite dans le temps, au service de l'intérêt général du domaine et de ses acteurs.

Des adaptations d'exploitation nécessaires et assumées

Face aux conditions d'enneigement observées ces dernières saisons, des ajustements d'exploitation ont été décidés. Ils conduisent à ne pas ouvrir trois téléskis sur l'ensemble de la saison, ainsi qu'un téléski en dehors des périodes de vacances scolaires.

Par ailleurs, certaines dates de fermeture de secteurs sont adaptées :

- Notre-Dame-de-Bellecombe Village / Flumet : fermeture à l'issue des vacances scolaires de février,
- Secteur Notre-Dame-de-Bellecombe – Mont Rond / Praz-sur-Arly : fermeture fixée au 27 mars 2026.

Dans ce contexte, un effort financier partagé est attendu de la part des communes supports des domaines skiables, des actionnaires dont Savoie Tourisme Durable qui a particulièrement œuvré dans le cadre des échanges entre chaque partie ainsi que des partenaires bancaires, afin d'accompagner cette phase de transition.

Une vision stratégique à long terme

Les partenaires ont acté le lancement d'une étude prospective conjointe sur **les orientations stratégiques de rationalisation et modernisation du domaine relié à l'horizon 2045**, comprenant les mobilités inter-sites en lien avec les lits marchands présents dans les stations-villages. Dans cette logique d'adaptation du domaine, le démontage du téléski des Seigneurs est d'ores et déjà programmé à l'automne 2026.

Parallèlement, les partenaires ont décidé d'accélérer la montée en charge du programme **de modernisation du domaine du Val d'Arly**. À ce titre, le futur nouveau contrat de délégation de service public sera anticipé dès 2029 (en accord avec la société Labellemontagne qui souhaite accompagner les communes support du domaine Val d'Arly dans ce contexte), afin d'intégrer des investissements structurants, conçus pour permettre au domaine de renforcer sa résilience face aux effets du changement climatique et d'accompagner son adaptation à long terme.

Enfin, pour la saison 2025–2026, un encadrement spécifique de la clé de répartition est prévu. Celui-ci tiendra compte du point mort économique de la société Val d'Arly Labellemontagne. Le montant de la clé pourra être ajusté en fonction du résultat, jusqu'à une neutralisation complète si nécessaire de la réversion vers la SPL Domaines Skiables des Saisies, afin de préserver l'équilibre financier. Des temps de travail et de concertation sont d'ores et déjà programmés régulièrement et d'ici la fin de l'été 2026, afin d'assurer le suivi du plan d'actions et de préparer collectivement les prochaines étapes.

Un anniversaire fédérateur

Les **20 ans de l'Espace Diamant seront célébrés le 31 janvier 2026, sur l'espace Erwin Eckl aux Saisies**. Cette date marquera un moment important pour l'ensemble du territoire, vingt ans après la création du domaine. La journée sera ponctuée de plusieurs temps forts, dont un concert ouvert à tous, pensé comme un temps de rassemblement et de partage. L'objectif est simple : réunir habitants, socioprofessionnels et clients autour d'un moment convivial, fidèle à l'esprit qui anime l'Espace Diamant depuis son origine. Cet anniversaire rappelle le chemin parcouru et celui à bâtir. Les accords récemment conclus montrent la volonté des partenaires d'avancer ensemble, dans un cadre à la fois partagé et pragmatique.



INFORMATION CONCERNANT LES OBLIGATIONS LIEES AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Comme vous le savez, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Pour cette élection, les modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées.

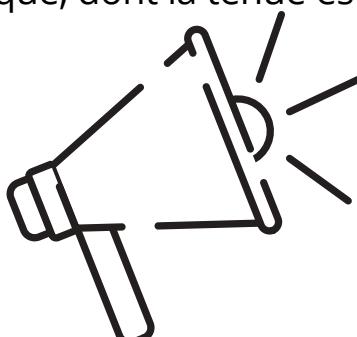
La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016). En effet, il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Informations importantes :

. L'inscription peut se faire en ligne ou en mairie. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

. L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en Mairie.

. La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE)



POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ELECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

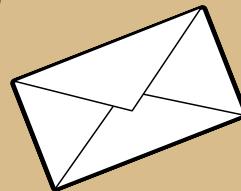
- PAR INTERNET JUSQU'AU 4 FÉVRIER
- EN MAIRIE JUSQU'AU 6 FÉVRIER
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02)

OU FLASHEZ
CE QR CODE



**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

Déménagement Agence Postale Communale



L'Agence Postale Communale a déménagé début janvier et se trouve désormais dans les locaux de la mairie, au niveau de l'accueil.

Ce changement a été effectué afin de libérer l'ancien espace de l'agence postale pour l'installation de la bibliothèque après réalisation de travaux qui sont actuellement en cours.

Les nouveaux horaires de l'accueil de la Mairie et de l'Agence Postale sont :

Lundi : 9h00- 12h00 / Fermé

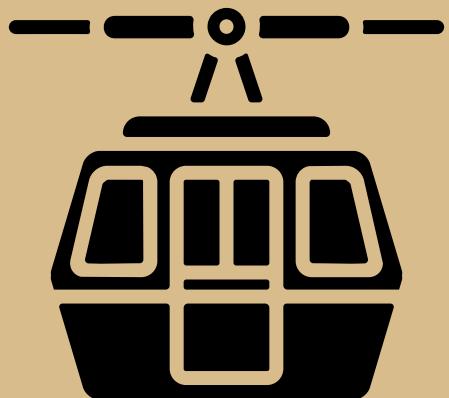
Mardi : 9h00- 12h00 / Fermé

Mercredi : 9h00- 12h00 / Fermé

Jeudi : 9h00- 12h00 / Fermé

Vendredi : 9h00- 12h00 / Fermé

Retour sur l'inauguration de la télécabine



Le samedi 20 décembre 2025, la station de Crest-Voland Cohennoz a célébré un moment fort de son développement avec sa nouvelle télécabine de la Logère. Fruit de plusieurs années de réflexion et de travaux, ce projet symbolise un investissement structurant pour l'avenir de la station au sein de l'Espace Diamant. La télécabine offre une capacité accrue, un confort optimale et une grande fluidité d'accès aux pistes, avec ses 35 cabines de 10 places entièrement vitrées, capable d'accueillir jusqu'à 1900 personnes par heure pour tout usager : skieurs, familles ou visiteurs curieux.



Nouvelle offre complémentaire santé habitants du Val d'Arly

VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
À TARIFS RÉDUITS



Renseignez-vous
dès à présent !

Pour prendre rendez-vous lors d'une permanence au cœur de votre commune

Contactez-nous !

Par téléphone

du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

▶ N°Cristal 09 69 39 73 38
APPEL NON SURTAXE

Directement en agence de proximité

du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

DRÔME

📍 VALENCE

3, avenue Pierre Semard

ISÈRE

📍 BOURGOIN-JALLIEU

29, rue de la République

📍 CROLLES

61, rue Henri Fabre
Espace Belle Etoile

📍 GRENOBLE

55, boulevard Gambetta

📍 VOIRON

15, rue Rose Sage

📍 VIENNE

43, rue Boson



Par e-mail

mutuellecommunale@mutuelle-entre nous.fr



Bon
à savoir ! Consultez toutes les dates de permanences sur
www.mutuelle-entre nous.fr/permanences/

Mutuelle
entre nous

“ Une histoire, un territoire et une seule ambition :
vous accompagner jour après jour ”

www.mutuelle-entre nous.fr

CHRISTOPHE RAMBAUD, MAIRE DE CREST-VOLAND,
ET SON CONSEIL MUNICIPAL
VOUS SOUHAITENT LEURS MEILLEURS VOEUX

2026



Bonne année